



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES et CAER-CAPES - réservés

Section : Langues-vivantes

Option : Espagnol

Session 2016

Rapport de jury présenté par :
Madame Dolorès BEAUVALLET,
Présidente du jury

Avec la collaboration de
Jean Antoine Pavon et Mario Barbuti
Bernardo López Navarro et Ángel Luis Hernandez
pour la rédaction des rapports d'épreuves



Concours du second degré

Rapport de jury

Introduction

La session 2016 devait marquer la fin du concours réservé, en application de la loi du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique. Il apparaît néanmoins, au terme des quatre années d'existence de ce concours, que tous ceux à qui il s'adressait ne s'y sont pas présentés, soit parce qu'ils ne réunissaient pas toutes les conditions de l'éligibilité au moment de leur inscription, soit par découragement, soit encore parce qu'ils n'ont pas voulu donner suite à leur candidature. Le vivier pourtant existe, notamment en espagnol, où l'on recrute des vacataires en nombre important depuis plusieurs années. La session 2016 a été représentative de la désaffection pour le concours réservé : comme en témoigne le recensement ci-dessous, le nombre d'inscriptions régulières (constitution et envoi du dossier, présentation à l'épreuve orale) a permis de déclarer admis un nombre de candidats bien inférieur à celui des postes offerts. La suite prévisible du déclin continu des inscriptions au cours des trois dernières sessions aura été une légère baisse du nombre de postes en 2016.

Une fois encore, la différence entre les candidatures relatives respectivement au Capes et au Caer est notable : ceux qui se sont présentés au titre du privé, mieux préparés et accompagnés, ont mené leur projet de titularisation à terme, ce qui a permis de pourvoir l'ensemble des postes qui leur étaient destinés et de proposer une liste complémentaire de cinq noms.

		Admissibles	Admis	Postes
Capes	137	22	17	60
Caer	131	59	30 + 5	30

La lecture du rapport du jury témoigne pourtant des progrès constatés au fil des ans non seulement dans la rédaction des dossiers de RAEP mais aussi dans les prestations orales de ceux qui se sont présentés. Le caractère de ce concours, nouveau et original par rapport aux traditionnels concours de recrutement des professeurs, fondés sur des programmes, s'est naturellement estompé au fil des quatre années écoulées et les inscrits se sont parfois montrés très à l'aise avec l'exercice. Il convient de souligner ce paradoxe : c'est au moment où les candidats sont le mieux avertis qu'ils semblent moins convaincus de l'opportunité de se présenter.

Le prolongement annoncé de deux années du concours réservé laisse espérer que les personnels concernés sauront saisir l'opportunité qui leur est offerte de valoriser leur savoir-faire et de consolider leur statut au sein de la fonction publique. Conçu à leur intention, le concours réservé reste un des plus accessibles aux enseignants en poste ; encore convient-il qu'ils s'en persuadent et s'y inscrivent.



Concours du second degré

Rapport de jury

I. L'épreuve écrite d'admissibilité

Rapport établi par Jean Antoine Pavon et Mario Barbutti

Ce rapport s'inscrit dans la continuité de ceux des précédentes sessions et se donne pour objectif de recenser les points ayant posé problème dans la rédaction du dossier de RAEP au regard des attentes du jury et des exigences de l'épreuve. Des progrès notables ont été constatés au fil des quatre années d'existence de ce concours et témoignent des efforts fournis par les candidats pour tenir compte des conseils donnés. Le jury a apprécié la pertinence avec laquelle certaines situations d'apprentissage ont été formalisées et analysées. Une fois de plus, la lecture attentive des textes parus au Bulletin Officiel définissant les modalités de l'épreuve aurait certainement permis à certains d'éviter quelques écueils et d'élaborer un dossier cohérent et structuré.

Nous rappelons qu'il s'agit avant tout d'un exercice de rédaction qui exige rigueur et précision, dans un français exemplaire sur le plan syntaxique et grammatical, la maîtrise de la langue française et de ses codes étant une compétence fondamentale que tout futur professeur se doit de valider. Ainsi, une ponctuation aléatoire, le recours à un registre de langue inadapté et pauvre, par exemple, ne peuvent répondre aux attentes d'un concours national de recrutement d'enseignants. La présentation d'un projet pédagogique sous forme de tableau récapitulatif n'est pas plus recevable et peut être perçue comme une fuite face à la difficulté de l'exercice de rédaction.

Enfin, toujours sur le plan formel, l'absence de rigueur a également été observée dans l'incapacité du candidat à présenter des annexes dignes de ce nom, d'où l'impression parfois d'un certain amateurisme.

I. Première partie du RAEP : la présentation du parcours professionnel du candidat.

Il s'agit de faire émerger l'expérience et les bénéfices tirés d'un parcours professionnel, d'exposer synthétiquement une réflexion personnelle et authentique sur les enjeux de la profession, nourrie par l'expérience professionnelle du candidat qui aura su prendre tout le recul nécessaire. Nous saluons la pertinence ceux qui ont su faire preuve de réflexion dans les choix pédagogiques opérés à la lumière des publics rencontrés dans les établissements dans lesquels ils ont enseigné.

Il est important pour le candidat de mettre en avant des motivations suffisamment pertinentes pour qu'elles puissent être prises en compte par le jury. Exprimer sa passion pour un pays ou pour une langue, par exemple, ne peut en aucun cas servir de justification valable pour accéder au métier d'enseignant.

II. Seconde partie du RAEP : la réalisation pédagogique.

Il s'agit pour le candidat de développer : « plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions, ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter » (se référer au guide concours personnel enseignant sur education.gouv.fr)



Concours du second degré

Rapport de jury

Quel que soit le choix du niveau d'enseignement opéré, collège ou lycée, la connaissance précise des programmes et la maîtrise des enjeux didactiques et pédagogiques sont des préalables incontournables pour l'élaboration de cette séquence.

Il est clair qu'un candidat se doit de savoir construire une séquence et de réfléchir à ses contenus culturels et linguistiques. Le jury rappelle qu'il dispose de documents institutionnels et de ressources en ligne (Eduscol, Bulletins Officiels, sites académiques) représentatifs de ses attentes. Toutefois, il met tout particulièrement en garde les candidats sur la tentation de vouloir reproduire des séquences déjà publiées, quelle qu'en soit la source.

Par ailleurs, comment évaluer la qualité de la démarche d'une séquence si le candidat omet d'inclure dans ses annexes les supports qui ont servi à la construire ? De la même façon, il veillera à ce que le projet final soit en cohérence avec la progression de la séquence. Peut-on concevoir raisonnablement, par exemple, qu'un projet final oral soit préparé par des tâches intermédiaires axées sur l'écrit ?

Afin de gagner en cohérence et en clarté dans l'exposé, peut-être conviendrait-il que le candidat s'interroge d'emblée sur le niveau cible visé, suivant la classe.

Nous regrettons que l'étude du sens des documents ait été parfois escamotée ou survolée tant sur le plan thématique que notionnel au risque de ne faire de ces derniers que des prétextes à échanges stériles et de perdre de vue leur sens premier.

Est-il par ailleurs raisonnable de consacrer à une séquence un nombre trop important de séances ou plusieurs heures à l'étude d'un même document. Que dire aussi des catalogues de faits de langue proposés dans certains dossiers qui trahissent une incapacité à opérer la moindre discrimination au regard du sens du document et qui rendent l'apprentissage de la langue totalement artificiel ?

Le jury a cependant apprécié la démarche de certains candidats qui, ayant joint à leurs annexes des productions d'élèves, se sont interrogés sur les enjeux de l'évaluation et sur la manière de les mettre au service des apprentissages. Il a également valorisé l'aptitude du candidat à prendre du recul par rapport au manuel car il est difficile d'évaluer le niveau de réflexion menée et les capacités à enseigner si les choix didactiques n'ont pas été réfléchis.

Il est clair que l'enseignement des langues repose, entre autres, sur le choix de documents pertinents porteurs d'une dimension culturelle qu'il conviendra de faire découvrir aux élèves. Celle-ci participe à l'éveil d'une curiosité intellectuelle propice aux apprentissages et à la prise de parole. Dans le même ordre d'idées, pourquoi s'interdire l'étude de la poésie ou de la peinture sous prétexte que nous serions au début des apprentissages ?

L'évaluation des dossiers RAEP a pu mettre en évidence chez de nombreux candidats certaines maladresses plus ou moins pénalisantes : ainsi, le thème de la famille dans une séquence relève-t-il uniquement de la culture hispanique ? Certains sujets d'actualité ne risquent-ils pas de donner lieu à des dérives incontrôlables au sein d'une classe ? Est-il raisonnable, par exemple, d'amener les élèves à se positionner sur des sujets (très) sensibles ?

Il est également essentiel de ne pas oublier que la langue est avant tout au service du sens du document proposé et qu'elle ne saurait être une fin en soi.

Il appartient au candidat de veiller à ce que son exposé soit clair et concret. Il évitera tout jargon pseudo didactique qui ne ferait qu'alourdir son propos et perdre le jury. Celui-ci attend une démarche personnelle et réfléchie fondée sur la justification à chaque étape des choix didactiques opérés et qui permettent de mesurer véritablement le niveau d'acquisition des élèves. En fonction du projet final visé, il mettra en évidence la corrélation qui existe entre



Concours du second degré

Rapport de jury

objectifs linguistiques et culturels. Le jury a tout particulièrement apprécié la démarche de certains qui, soucieux de mettre les documents à la portée de leurs élèves, ont su analyser au préalable leurs besoins pour construire leur séquence.

S'il convient évidemment d'entraîner les élèves aux diverses activités langagières, peu de candidats se sont réellement interrogés sur les stratégies à mettre en œuvre pour les guider dans la compréhension d'un document écrit ou oral et les mener à réfléchir, pour faciliter leur prise de parole ou optimiser leur capacité à rédiger, en d'autres termes, pour gagner en autonomie. Si la connaissance des principes du CECRL est certes un prérequis, en faire usage de façon artificielle ne saurait être opérant.

Il s'agit de faire preuve ici pour le candidat d'un regard analytique sur la mise en œuvre de sa séquence, sur ses échecs et sur ses réussites. Trop de candidats encore ont escamoté cette réflexion fondamentale ou se sont enfermés dans des certitudes stériles qui témoignent d'une absence inquiétante de remise en question. Nous savons tous que la pédagogie n'est pas une science exacte mais l'humilité et la sincérité du propos de certains candidats ont été particulièrement appréciées par le jury. Elles constituent chez l'enseignant des qualités essentielles. Cette prise de recul est nécessaire pour imaginer d'éventuelles remédiations tant dans son approche pédagogique du cours que dans la transmission des savoirs qui en découle

II. L'épreuve orale d'admission

Rapport établi par Ángel Luis Hernandez et Bernardo López Navarro

Les dossiers de RAEP n'étant pas évalués au moyen d'une note chiffrée, la seule épreuve orale détermine le classement des candidats. Il est donc essentiel qu'ils s'y préparent sérieusement. Il convient d'être en mesure d'articuler les exigences officielles avec des choix pédagogiques pertinents et adaptés au niveau des élèves concernés. Il est impératif de se demander comment intégrer la dimension culturelle à la séquence. Lorsque l'on propose un tableau, un poème, une chanson, etc. on doit évoquer, non seulement l'activité pédagogique en soi, mais également l'apport culturel : le côté artistique, certes, mais également la transmission d'un mode de vie, une manière de concevoir la réalité.

Le jury félicite les candidats qui se sont préparés avec sérieux, motivation et professionnalisme à cet exercice. Beaucoup ont tiré profit de leurs expériences antérieures en faisant preuve d'une réflexion aboutie sur la pédagogie, sur leurs choix, leurs réussites, leurs erreurs, et ont fait de réels progrès dans la maîtrise des contenus et de la langue.

Les deux parties de l'épreuve (présentation par le candidat de son dossier RAEP suivi d'un échange avec le jury; exposé suivi d'un entretien avec le jury) exigent une préparation minutieuse. Le jury recommande de s'entraîner avec sérieux et très régulièrement à cette épreuve orale afin de gérer correctement le temps de parole. Le jury conseille également aux candidats de se préparer à répondre à des questions sur leurs pratiques du métier et d'acquérir par conséquent le vocabulaire adéquat. En effet, "el aula de informática" n'est pas exactement, "la sala de los ordenadores", "el tablero" n'est pas "la pizarra", mais on peut dire "el cañón" également pour « el videoprojector ».

De la même façon que le jury tient compte de l'anxiété qui peut accompagner le passage d'une épreuve orale de ce type et se montre courtois et bienveillant, les candidats doivent être en mesure de contrôler une émotivité qui ne peut que les desservir. Le jury



Concours du second degré

Rapport de jury

encourage les candidats à longuement réfléchir au choix de la séquence présentée et analysée dans le RAEP. Le candidat doit être en mesure d'assumer ses propos et ne pas chercher une confirmation ou la validation de ses réponses. Quand on dispose d'un temps de parole court, il faut aller à l'essentiel. Le jury souhaite mesurer la qualité de réflexion pédagogique du candidat, et non s'attarder sur sa vie. Il cherche par ses questions à valoriser les prestations du candidat.

Une certaine familiarité avec les programmes et les textes officiels, des exigences didactiques et pédagogiques, une bonne connaissance du monde hispanique en général seront la clef de la réussite. Toutefois nous rappelons que si la terminologie est effectivement à connaître, sa fonction n'est pas ornementale. Le jury rappelle que le "jargon" doit être porteur de sens. Sont ainsi valorisées les prestations qui mettent en évidence une connaissance réelle des enjeux du métier, des objectifs réalistes et réajustés consciencieusement, dans une langue claire et fluide.

L'entretien en espagnol est un des moments privilégiés et d'une importance capitale dans le concours. Cet échange est le seul moment où le niveau de langue espagnole à l'oral est apprécié et jugé. Le jury accorde, bien évidemment, une importance particulière à la qualité de la langue employée par le candidat. De graves erreurs, récurrentes, persistent, et interrogent le jury, sur la validité du modèle linguistique que le professeur doit être pour les élèves. La langue espagnole est parfois peu voire mal maîtrisée. Le jury attend d'un professeur de langue une expression riche, fluide, lui permettant non seulement d'exprimer sa pensée mais surtout de défendre et d'argumenter en interaction. Certains candidats, malgré une bonne présentation de leur dossier, n'ont pas été admis en raison d'un niveau insuffisant en espagnol. Pour un grand nombre, leur dernier séjour en Espagne date de plus de 5 ans, d'autres n'y sont allés que comme "accompagnateurs" d'un voyage scolaire. Nous rappelons que seule une pratique régulière de la langue (entraînement quotidien à l'écoute et à l'expression orale) peut permettre aux candidats d'entretenir la maîtrise des phénomènes phonologiques et phonétiques. Les candidats ignorent souvent que l'intonation générale de leurs propos est vecteur de sens. Un accent de phrase bien placé améliore à coup sûr l'efficacité de la communication. Les erreurs élémentaires, encore trop présentes, témoignent d'une préparation manifestement insuffisante. Il est regrettable que de futurs professeurs ne maîtrisent pas les points de grammaire qu'ils seront amenés à enseigner à leurs élèves. Il est donc vivement conseillé aux candidats de faire le bilan de leurs carences dans ce domaine afin d'y remédier rapidement. Il en est de même pour les lacunes concernant l'histoire, l'actualité, la culture hispano-américaine, la littérature, l'art en général. Ces insuffisances ont été pénalisées car elles font partie intégrante de la formation d'un enseignant. Certains méconnaissent les cultures précolombiennes voire les confondent, sont incapables de citer deux rivières d'Amérique du Sud, ne situent pas exactement la Cordillère des Andes.

La « culture hispanique » est, malheureusement, inexistante pour un grand nombre de candidats. Si le jury n'exige pas d'un enseignant d'espagnol de connaître toute la production cinématographique en langue espagnole, "Volver" de Almodóvar, ou "El laberinto del fauno" de Guillermo del Toro, (tous deux de 2006), ne peuvent être les derniers films vus ou connus. Il en est de même pour la littérature. Certains candidats ne peuvent pas citer 3 romanciers contemporains espagnols ou américains, confondent les "classiques", méconnaissent Machado, Unamuno, Azorín, Baroja, Lorca, Alberti, Guillén, Neruda, Borges. Nous ne pouvons que conseiller aux candidats d'établir un corpus culturel large, de lire dans les deux langues,



Concours du second degré

Rapport de jury

de mémoriser le lexique et les tournures idiomatiques relevées, de lire la presse en espagnol régulièrement, mais aussi, d'écouter de l'espagnol à la radio ou la télévision, de converser avec des espagnols ou des latino-américains autant que faire se peut. De faire, dans la mesure du possible, quelques séjours en Espagne. Le candidat (le futur professeur d'espagnol) doit être « connecté » au quotidien avec le monde hispanique.

Des candidats qui avaient essuyé un échec aux sessions précédentes ont montré, par leur brillante réussite, que tout concours est exigeant mais accessible à ceux qui le préparent avec sérieux. La persévérance a été couronnée de succès pour ceux qui, au cours des différentes sessions, ont suivi les conseils prodigués dans les rapports de jury et ont tenu compte des observations faites lors des interrogations orales. Ils ont amélioré la qualité de leur espagnol et ont su partager avec le jury le plaisir d'enseigner.

Nous ne saurions qu'inviter les enseignants d'espagnol en situation précaire à passer les concours de recrutement.